

Avis adopté

Séance plénière du 12 avril 2023

Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

Déclaration du groupe CFTC

En optant d'emblée pour une approche du sujet en deux temps – l'un consacré aux finalités, l'autre, aux moyens – la commission et son rapporteur ont fait un choix judicieux auquel la CFTC ne peut qu'être sensible.

D'abord s'attarder sur les besoins des personnes en matière de « prévention de perte d'autonomie liée au vieillissement » et les mettre en perspective.

Le second avis prévu devra répondre aux attentes des individus et se conformer aux prescriptions contenues dans le présent avis. Certes, nous concevons que les moyens ne sont pas indéfiniment extensibles et que nous serons contraints de revoir nos ambitions à la baisse, mais au moins, aurons-nous défini un projet humain qu'il nous appartiendra de planifier sur le long terme.

La CFTC apprécie également plusieurs orientations :

- D'abord, ne pas s'attarder uniquement aux personnes dépendantes, mais consacrer – aussi – une large part aux accompagnants et aux aidants, une dimension d'autant plus importante dans un contexte de vieillissement de la population ;
- Ensuite insister sur la place des femmes qui sont davantage impactées que les hommes par la dépendance compte tenu d'une espérance de vie supérieure, mais aussi comme aidantes, au regard du rôle qu'elles occupent dans la société ;
- Accorder une attention particulière aux plus fragiles et aux exclus ;
- Enfin, rappeler qu'il faut agir vite et largement en amont, car la perte d'autonomie n'est pas une fatalité. En prévenant nous pouvons en retarder et en diminuer les effets.

La CFTC soutient toutes les préconisations de l'axe 1, à savoir l'association des personnes aux politiques publiques, à charge pour les pouvoirs publics de tenir compte, ensuite, de leurs préoccupations.

L'avis met en exergue l'importance de l'accompagnement, la CFTC est attachée aux préconisations de l'axe 4 et plus précisément celles en faveur de l'emploi, de la formation et de la reconnaissance des métiers de l'accompagnement. La CFTC, lorsqu'elle souligne l'emploi, exige un emploi de qualité qui puisse permettre aux salariés des métiers de l'aide aux personnes d'avoir le temps du soin, de l'accompagnement avec tout le respect que l'on doit à chaque personne quels que soient son âge, ses ressources, sa situation sociale et territoriale.

La CFTC retrouve toutes ces dimensions et a voté pour cet avis.